

# la nouvelle lettre

Directeur de la publication : Jacques GARELLO

Commission Paritaire : 0118 K 87909 - ISSN : 1951-4727  
Dépot légal : à parution

N°1181 du 14 janvier 2014 | [www.libres.org](http://www.libres.org)  
1981-2014 | 33ème année de parution

Hebdomadaire 1,50€



## SOMMAIRE DU N°1181

**EDITORIAL** : Le Conseil d'Etat pp. 1-2

**CONJONCTURE** : Le profit, ce pelé, ce galeux ... pp. 3

**ACTUALITES** : Haro sur le baudet français p. 3 - Comment l'Etat peut faire des économies p. 4 - Ariel Sharon : des « adieux contrastés » p. 5 - Hollande : un tournant pour rejoindre la troisième voie p. 6

**L'AGENDA LIBERAL** : p. 7

**LU POUR VOUS** : livres, articles et sites p. 8

## Le Conseil d'Etat

Quelques lecteurs m'ont dit leur surprise de ne pas m'être exprimé la semaine dernière sur l'affaire qui défrayait alors la chronique. Mon silence était volontaire, car la meilleure façon de lutter contre l'abjection est de la traiter par le mépris. Mais je n'ai pas non plus l'habitude de fuir mes responsabilités et je crois de mon devoir de donner aux événements actuels un éclairage libéral, du moins d'après ce que je sais du libéralisme.

Qui fait la loi ? Qui l'interprète ? Qui l'applique ? Ce sont les trois questions que ne se sont guère posées les acteurs et les commentateurs de l'affaire, préférant s'appesantir sur l'ignominie du délinquant et de ses partisans et, au prix d'un amalgame douteux, jeter l'anathème sur tous ceux qui seraient tentés de mal voter au printemps prochain. Certes il y a eu débat sur la liberté d'expression et de réunion, sur les responsabilités respectives des préfets et des juges : faut-il interdire ou faut-il punir, ou les deux ? Mais de

mon point de vue ce débat a été tronqué, car les trois questions centrales n'ont pas été abordées, ou sérieusement discutées, tant la réponse a semblé évidente. N'est-il pas évident que c'est le Parlement qui fait la loi, que c'est le Conseil d'Etat qui l'interprète, que c'est le ministre de l'intérieur qui l'applique ? Je crois précisément dangereux d'en rester là.

Qui fait la loi ? « La liberté est le droit de faire tout ce que les lois permettent » : cette phrase de Montesquieu a été insérée dans un article du Figaro de vendredi dernier. La cause est entendue, le grand juriste que l'on dit libéral n'a-t-il pas clos toute discussion ? Dans ces conditions on ne peut revendiquer une liberté qui irait jusqu'à enfreindre la loi. J'ai même entendu rappeler sur les antennes d'une radio (publique) la fameuse sentence de Saint Just « Il n'y a pas de liberté pour les ennemis de la liberté ». Le libéralisme s'inscrit-il dans cette tradition qui légitime la guillotine ? >>

### BULLETTIN D'ABONNEMENT

- s'abonne à la formule électronique (format PDF) pour 40 numéros (40 €)  
 envoie une liste de courriels pour un service gratuit de 4 numéros dans le cadre de la formule électronique.

Merci de libeller vos chèques à l'ordre de la SEFEL et de nous les faire parvenir à l'adresse suivante :

**SEFEL chez ALEPS, BP 80026, 13545 Aix en Provence Cedex 4**

M  Mme  Mlle  NOM..... Prénom.....

Adresse .....

Code postal ..... Ville..... Courriel .....

**Sefel**

**SOCIETE D'EDITION ET DE FORMATION ECONOMIE ET LIBERTE**

Chez ALEPS, BP 80026, 13545 Aix en Provence Cedex 4 - Tél. : 01 43 80 55 18

[www.libres.org](http://www.libres.org)

## Le Conseil d'Etat (suite)

Je ne le crois pas, car lier la liberté à la légalité est une erreur. Hayek a dénoncé la confusion entre droit et législation, hélas les juristes français sont pour la plupart acquis au droit positif : la loi c'est la loi. Or l'histoire est pleine de lois scélérates et criminelles. C'est une loi qui a obligé les Juifs à porter une étoile jaune, et le totalitarisme des nazis et des communistes a toujours été avalisé et organisé par des lois dûment conçues et démocratiquement votées. Le hasard fait que la loi en cause ici est une des lois Gayssot, le ministre et député communiste, évidemment expert en liberté, mais aussi en collectivisme. Fallait-il une loi pour condamner l'atteinte à la dignité de la personne humaine à travers des actes ou des propos racistes alors que le principe du respect des droits individuels est de droit naturel ? Ou la loi avait-elle pour but de rappeler que seule la gauche, et mieux encore l'extrême gauche, lutte et a lutté contre la ségrégation, la discrimination ? Ne s'agissait-il pas d'une manœuvre justifiant d'avance toutes les décisions arbitraires que les gouvernements pourraient prendre ? Et quid des lois Taubira ? Et quid de la légalisation de l'avortement et du massacre des embryons ? Le législateur n'inspire qu'une confiance très limitée aux libéraux. Et trop de lois tue le droit. Les libéraux revendiquent le droit au droit, comme disait Jean Marc Varaut.

« *La force injuste de la loi* »

(François Mitterrand)

Qui interprète la loi ? Il existe un pouvoir judiciaire qui a pour mission d'éviter les dérives du législateur, parce que les magistrats ont pour mission d'interpréter la loi quand son contenu est ambigu et quand elle s'affranchit des principes généraux du droit. Mais voici l'originalité française : il existe un corps de tribunaux d'exception lorsque la lecture de la loi concerne l'Etat et les actes administratifs.

« *Le Conseil d'Etat : un*

*défi à l'état de droit* »

La France est à ma connaissance le seul pays réputé libre et démocratique où l'Etat n'est pas soumis au droit commun, et où l'on a construit un « droit public » en marge, et souvent en opposition avec le droit civil. Le Conseil d'Etat est au sommet de la pyramide des tribunaux administratifs, et c'est vers lui que le gouvernement se tourne pour régler les affaires qui le concernent. Evidemment tout concerne l'Etat dans un pays totalement étatisé.

La justice d'exception est toujours intolérable dans une société de libertés, l'état de droit exige que tout justiciable soit soumis aux mêmes règles. En Angleterre, Sa Majesté la Reine est passible de poursuites devant les tribunaux de droit commun. Il est vrai qu'en France les juges de droit commun sont, eux aussi, sous la coupe de l'Etat, l'indépendance de la magistrature étant très compromise. Mais au moins la procédure est-elle plus stricte pour le droit privé (civil et pénal) que pour le droit public (administratif et constitutionnel). Par contraste, le droit administratif se bâtit à partir d'une jurisprudence changeante, qui a rarement évolué dans le sens d'une plus grande liberté des citoyens. Le Conseil d'Etat ne donne pas la garantie d'une justice sereine et équitable. Il peut donner l'image d'une justice expéditive et servile.

Qui applique la loi ? C'est le pouvoir « exécutif » qui en a la mission. Mais sous la Vème République, c'est le gouvernement qui dicte la loi au Parlement. Il est assez troublant que ce soient les mêmes qui fassent la loi et l'appliquent : cela revient à rendre légale toute initiative de l'exécutif. Il y a même des cas où l'exécutif opère « par ordonnances ».

Qu'en est-il de l'application des sentences judiciaires ? Elle est visiblement soumise à l'arbitraire du gouvernement, dont la sévérité sera parfois exemplaire, mais dont le laxisme ou la duplicité sera plus fréquente encore. Pourquoi certaines décisions de justice ne sont-elles jamais appliquées et certaines peines jamais exécutées ?

C'est qu'en fait les gouvernants et la haute administration sont les juges suprêmes : au-dessus des parlementaires, au-dessus des magistrats. Dans notre République, les gens au pouvoir choisissent impunément les personnes à poursuivre et le calendrier des poursuites. En période électorale, on sort les affaires au moment voulu.

L'application de « la loi » n'est pas de maintenir un ordre public qui n'est plus respecté dans ce pays où règnent insécurité générale et impunité des factions (syndicales, communautaristes ou écologiques entre autres), mais de se maintenir en place en pourrissant le pays et en cultivant la haine au prétexte de la pourchasser. Mais sous prétexte de légalité et avec la bénédiction du Conseil d'Etat.

Jacques Garello

## **Le profit, ce pelé, ce galeux ...**

...d'où venait tout leur mal (La Fontaine). Ce ne sont pas les animaux qui sont malades de la peste, mais nos entreprises. Maladie qui, à en croire le politiquement correct, a été contractée par leur avidité, par leur recherche effrénée du profit.

Mais s'il est vrai que les entreprises françaises sont malades de leurs profits, c'est qu'ils sont trop réduits. Le taux de marge ne cesse de chuter et, avec lui, l'investissement que le profit finance ...quand il y en a. Le mal qui ronge notre économie, c'est donc bien la faiblesse des profits des entreprises, due non seulement à l'étatisme ambiant mais aussi à la réprobation « morale » quasi-générale du profit.

### **Le taux de marge le plus faible d'Europe**

Le profit a mauvaise presse. Certes, les Français seraient surpris si on leur disait qu'ils ont gardé dans l'esprit des traces de marxisme : le profit, c'est mal, c'est l'exploitation, c'est le vol des salariés (ou des clients, au choix) ; bref c'est l'expression de l'égoïsme du « grand capital ». Il faudrait donc se réjouir quand les profits déclinent.

Cela tombe bien, c'est le cas. Le taux de marge des entreprises françaises décline, au point d'être le plus faible de la zone euro. Comment se calcule ce taux ? Il faut partir de la valeur ajoutée, c'est-à-dire de l'enrichissement créé par l'entreprise grâce aux facteurs de production qu'elle a utilisés. L'entreprise A ayant acheté pour 100.000 de fournitures et prestations diverses auprès d'autres entreprises B, C etc. a vendu un produit ou un service dont la valeur est 150.000. 50.000 représente la valeur ajoutée par A, elle correspond à la rémunération des travailleurs (salaires), des financiers (intérêts), de l'entrepreneur (profits de l'entrepreneur individuel ou des actionnaires). Le taux de marge se calcule à partir de l'excédent brut d'exploitation (EBE), qui représente en gros la part de la valeur ajoutée qui ne va pas aux salariés (salaires au sens strict et charges sociales). Le taux de marge est le rapport de l'EBE à la valeur ajoutée. Mais mesure-t-il réellement le profit ? Certainement pas, car sur l'EBE l'entreprise doit encore payer les amortissements de ses équipements, les frais financiers des emprunts et l'impôt sur les sociétés. Le taux de marge est donc bien supérieur au taux de profit. On s'y réfère cependant pour une première approche de la rentabilité des entreprises.

En France, ce taux de marge ne cesse de reculer. En 2007, il représentait 31,7% de la valeur ajoutée, un petit tiers, les deux tiers de cette valeur ajoutée allant donc aux salariés. Selon le dernier chiffre connu (troisième trimestre 2013), ce taux est tombé au plus bas depuis 1985, à 27,7% : près du quart de la valeur ajoutée. Ce taux est désormais le plus faible d'Europe. En 2012, dernier chiffre international connu, alors que nous en étions à 28,36%, l'Union européenne en était alors à 37,4% : presque dix points de plus. Le Portugal était à 37,94%, l'Italie à 38,98%, l'Allemagne à 40,14%, l'Espagne à 40,53%, la Pologne à 49,15%, l'Irlande à 55,18%, la Norvège (hors UE) à 55,32%. Le Royaume-Uni lui-même était au-dessus de nous à 32,22%. Depuis l'écart s'est accentué.

### **Et les impôts les plus élevés**

Même la commission européenne, au printemps dernier, dans son rapport sur la France s'inquiétait : « la faible rentabilité des entreprises, notamment dans le secteur manufacturier, et leur fort endettement constituent une menace pour la compétitivité de l'économie française. La marge bénéficiaire des entreprises françaises est la plus faible de la zone euro. De plus, l'endettement croissant du secteur privé risque de nuire à sa capacité d'investissement et d'innovation ». Le rapport Gallois, pourtant commandé par le pouvoir socialiste, ne disait pas autre chose.

Cette faiblesse est cumulative: faute de profits pour investir, les entreprises s'endettent ce qui réduit les profits pourtant soumis à l'impôt sur le bénéfice des sociétés le plus élevé d'Europe, réduisant le bénéfice après impôt à la portion congrue !

### **L'oubli du théorème de Schmidt**

Ainsi va-t-on oublier un peu vite le « théorème de Schmidt » : « le profit d'aujourd'hui est l'investissement de demain et l'investissement de demain est l'emploi d'après-demain ». Schmidt était un chancelier social-démocrate d'Allemagne peu suspect « d'ultra-libéralisme ». Mais il savait que la principale utilisation des profits nets était de les réinvestir dans l'entreprise, préparant ainsi le futur, donc à terme l'emploi. Avec un taux de marge au plus bas, un taux d'impôt au plus haut, il ne reste pas grand-chose pour investir : ou on n'investit pas, ou on s'endette pour investir, ce qui plombe l'avenir. La chute du taux de marge est donc une très mauvaise nouvelle pour notre pays.

>>

## **Le profit, ce pelé, ce galeux ... (suite)**

Le système s'auto-entretient : moins de profits c'est moins d'investissements, donc moins de productivité, donc moins de profits. Il y a aussi le coût du travail, en raison du poids des charges sociales. Nous avons plus de dix points de dépenses publiques, notamment « sociales », que l'Allemagne : il faut bien les financer, de quoi ruiner nos entreprises. Pour faire des profits, il faut aussi de la liberté ; or l'Etat contrôle les prix, limite les licenciements, impose des règles administratives et sociales paralysantes. Bref, nos entreprises sont malades de l'Etat. Il faut donc les libérer et libérer l'économie française du surcoût bureaucratique.

### **Rétablir la vérité sur le sens du profit**

Mais en France, les résistances ne viennent pas seulement de la classe politique. Elles sont aussi dans les esprits. Il suffit de regarder un manuel scolaire d'économie pour s'en convaincre : le patron a des billets plein les poches et fume un gros cigare (ces images frappent les jeunes générations) tandis que les salariés s'enfoncent dans la pauvreté.

En fait, il y a deux conceptions du profit et de l'entrepreneur. La première, celle de Ricardo, consiste à dire que le « patron » est un capitaliste : il apporte de l'argent et il prend des risques. Le profit qu'il reçoit est donc un simple intérêt augmenté d'une prime de risque. Il suffira à Marx d'ajouter que ce capital n'est que du travail accumulé pour démontrer que le profit n'est que le fruit de l'exploitation du prolétariat par le patronat.

L'autre tradition, remonte à Jean-Baptiste Say, puis à Schumpeter et enfin à Israël Kirzner : le profit rémunère l'entrepreneur qui a créé quelque chose qui n'existerait pas sans lui ; ce n'est pas de l'exploitation, c'est de la création. Que ce soit d'un produit, d'un procédé de production, de distribution ou de financement, peu importe : sans l'entrepreneur cela n'aurait pas existé et le profit est donc légitimé. L'entrepreneur va à juste titre être rémunéré pour son « art d'entreprendre » et il lui sera possible de réinvestir dans son entreprise et d'en assurer ainsi la pérennité. Le profit est la preuve de la bonne correspondance entre le plan de l'entrepreneur et les besoins de la communauté exprimés sur le marché : l'entreprise a rendu un service signalé par le profit. Mais, du même coup, la communauté donne à l'entreprise les moyens de continuer à fonctionner dans les meilleures conditions.

Les Français trouvent normal de payer le salarié pour son travail, l'épargnant pour son épargne ; pourquoi pas l'entrepreneur pour son action créatrice ? La vraie maladie des entreprises, c'est l'intervention de l'Etat et l'ignorance économique de la plupart des Français. Réduire cette ignorance et rétablir la vérité sur le sens du profit, c'est contribuer au « redressement productif ».

**Jean Yves Naudet**

## **Haro sur le baudet français**

*La France mauvais élève de l'Europe ; la nouvelle ligne serait-elle crédible ?*

**P**our rester dans l'animalerie de La Fontaine, le baudet français a été condamné par les marchés financiers. L'Agence France Trésor, qui emprunte à l'étranger de quoi servir la dette publique et financer le déficit budgétaire actuel, a dû accepter ces derniers jours un taux supérieur à 2,5%, augmenté de 4% depuis la mi-décembre, alors qu'il a baissé d'environ 10% pour les pays naguère très mal en point (Portugal, Espagne, Italie). Un chômage à plus de 11%, une croissance nulle à fin 2013, un coût du travail le plus élevé et toujours en hausse : voilà de quoi inquiéter les créanciers potentiels.

Par contraste, la fameuse inversion de la courbe du chômage s'est produite en Espagne en décembre 2013. Les salaires y ont été bloqués, comme au Portugal. La balance commerciale de l'Italie a rebondi à la hausse et le déficit budgétaire y est inférieur à 3% du PIB. Le chômage en Allemagne s'élève à 6,9% et on y attend près de 2% de croissance en 2014. Enfin le «miracle britannique» s'est produit et la croissance sera au Royaume Uni de l'ordre de 2,5%. Mais les Anglais ont réduit l'Etat et son train de vie : 700.000 emplois publics supprimés. En n'appliquant pas ce type de mesures drastiques, la France demeure

le mauvais élève de l'Europe.

Il sera intéressant de voir dans les prochaines heures les réactions des marchés après la conférence de presse de François Hollande qui devrait préciser le contenu du «pacte de responsabilité» et notamment le financement du plan. Changer le discours c'est bien, réformer réellement c'est mieux. La ligne sociale-libérale n'a apparemment aucune cohérence, c'est la redécouverte de la «troisième voie» dans la grande tradition étatique et planificatrice de la France de 1940 à nos jours. C'est mieux que le socialisme flamboyant, mais ce n'est pas encore de l'ultralibéralisme !

## Comment l'Etat peut faire des économies

*Recettes de la Cour des Comptes, mais il faut sans doute aller plus loin*

Comme la semaine dernière on n'a parlé que de Dieudonné et des frasques élyséennes, le discours de rentrée de la Cour des Comptes, prononcé jeudi dernier par Didier Migaud, n'a pas retenu toute l'attention qu'il méritait. Une nouvelle fois, le Président de la Cour a rappelé d'une part les graves inquiétudes que l'on peut avoir à propos de la gestion de la dette publique (cf. la chronique de Jean Yves Naudet dans la dernière lettre), d'autre part l'absolue nécessité pour l'Etat de faire des économies substantielles. Bien qu'issu du Parti Socialiste, Didier Migaud ne tient pas un langage politiquement correct, puisqu'il situe les responsabilités de la situation au niveau de l'Etat lui-même. En écho, François Hollande a déclaré que l'Etat doit « se concentrer sur ses missions essentielles ». Voilà

en effet un couplet que nous entonnons ici depuis des années : réduire les dépenses de l'Etat c'est réduire le champ de l'Etat.

La Cour épingle quelques pratiques qui démontrent que les deniers publics sont affectés à des usages hors des missions « régaliennes », comme les dépenses de santé ou l'aide au logement. Pourquoi la police surveille-t-elle les plages ? Pourquoi des avantages fiscaux aux joueurs ou aux arbitres sportifs ? Il faut « modifier la physionomie des services publics ». Néanmoins, la Cour oublie deux choses. La première c'est de faire la liste des privatisations qui s'imposent, depuis la protection sociale jusqu'à l'enseignement, en passant par la culture, les transports et l'énergie. La seconde c'est de rappeler que la frontière entre les activités mar-

chandises et les services publics est très claire. Elle découle du principe de subsidiarité : l'Etat ne doit faire que ce qu'il est le seul à pouvoir faire. L'Etat a en effet le monopole de la puissance publique, et il est inutile de recourir à la contrainte dans les domaines qui peuvent s'organiser par le libre échange entre particuliers. On se référera avec intérêt à l'ouvrage tiré des articles de la Nouvelle Lettre : « Se passer de l'Etat ». Faire des économies, c'est confier aux activités marchandes ou communautaires tout ce qu'elles font mieux et à moindre coût que l'administration publique : pratiquement tout, à l'exception de la défense, de la justice et de la police (bien qu'à Marseille les commissariats de certains arrondissements soient protégés par des sociétés de gardiennage) ! •

## Ariel Sharon : des « adieux contrastés »

*Des victoires militaires contestées, et des échecs politiques inévitables*

Le Figaro d'hier titre sur les « adieux contrastés ». Même dans son pays, Sharon n'a pas fait l'unanimité. Les victoires remportées dans la guerre des Six Jours (1956, qui aurait pu être un tournant décisif pour la paix si les Américains n'étaient pas intervenus), puis du Kippour (en 1973) lui vaudront une gloire militaire contestée par nombre d'Israéliens, au point que le général devra se retirer et se lancer dans une carrière politique qui le conduira à la tête du Likoud, parti conservateur.

A-t-il contribué à la paix ? A-t-il servi les intérêts de son pays ? Sa première idée avait été de libérer le Liban de la domination syrienne et de signer un traité de paix reconnaissant l'Etat d'Israël. Elle avait reçu l'accord de Béchir Gemayel, le président chrétien

libanais. Mais elle a été sans lendemain : les phalanges chrétiennes ont massacré les Palestiniens des camps de Sabra et Châtia et Gemayel a été assassiné. Ensuite, revenu à la vie civile, Sharon s'est fait le champion du « mur de séparation », interdisant aux Palestiniens de Cisjordanie tout accès à Jérusalem et, malgré les frontières de 1967 et de la « colonisation », implantant des colonies israéliennes du côté palestinien du mur. Mais, au grand émoi de ses partisans, il avait décidé en 2004 de retirer les colonies de la bande de Gaza, depuis lors livrée aux extrémistes du Hamas. L'OLP de Yasser Arafat, écrasée par Sharon, était pourtant le seul « interlocuteur valable » pour prolonger les accords de Camp Davis. Le relais a été pris ensuite par le Fatah et Mahmoud Abbas.

On sait que les pourparlers de paix des émissaires américains John Kerry et de Joe Biden viennent d'échouer une nouvelle fois. C'est ce qui relativise les échecs de Sharon.

Une paix durable a toujours été hypothéquée par trois désaccords fondamentaux : les frontières (les Palestiniens ne veulent ni de celles de 1967, ni du mur, ni des colons), le statut de Jérusalem, les « immigrés » palestiniens en Cisjordanie (tous les Palestiniens, y compris les chiites du Hezbollah ne vont-ils pas se ruer sur le territoire de l'Etat palestinien ?).

L'autre hypothèque majeure est la lutte intestine entre islamistes. Dans un tel contexte, peut-on reprocher à Sharon de s'en être surtout tenu à la loi du talion ? •

## Hollande : un tournant pour rejoindre la troisième voie

*Les incertitudes économiques demeurent, l'inflexion sociale démocrate est adroite*

Certains attendaient François Hollande sur ses aventures personnelles, mais le « statut de la première dame de France » n'a pas été trop longtemps évoqué dans les questions posées par les journalistes. En revanche, comment le Président allait-il présenter sa nouvelle ligne économique ? La réponse a été claire : ligne sociale-démocrate, mais sûrement pas libérale.

La conférence de presse a confirmé les vœux naguère adressés à la nation. Confirmé le constat qui n'est pas une découverte : les entreprises sont asphyxiées par les impôts, la réglementation. Confirmée la solution, qui avait déjà été amorcée avec le Cice (crédit d'impôt compétitivité entreprise) : alléger les charges des entreprises, qui rendent le taux de marge français le plus faible d'Europe, et n'incitent ni à l'investissement ni à l'embauche. Oui, François Hollande se rallie à « l'économie de l'offre » : priorité à la production. « L'offre crée la demande » : on revient à Jean Baptiste Say et on tourne le dos à Keynes et à la relance par la dépense. Mais en sait-on davantage maintenant sur le « pacte de responsabilité » ?

Des questions essentielles étaient en attente : où trouver les 30 milliards nécessaires pour compenser l'exemption des charges réglées au titre de la famille ? Hélas, l'incertitude règne toujours, puisque le Président a évoqué les « économies » que l'Etat allait faire. Bien qu'imprécise cette réponse a le mérite d'en évacuer deux autres : la création d'impôts nouveaux (on avait parlé de la TVA sociale) ou l'aggravation des déficits. Mais où sont les fameuses économies ? François Hollande a certes repris quelques pistes ouvertes par la Cour des Comptes la semaine dernière, en particulier il a évoqué la nécessité de réviser la liste des missions de l'Etat. Mais il n'est pas allé jusqu'à prôner le basculement de ce que l'on a appelé injustement « services publics » dans la sphère privée marchande (ou communautaire). Tout au contraire, il a vanté les mérites de la Sécurité Sociale, alors que si les charges sociales sont si lourdes, c'est bien parce la protection sociale est assurée par un organisme centralisé, monopolistique, bureaucratique, syndicalisé.

De façon générale, François Hollande maintient le principe du dirigisme, d'un Etat qui a mission de veiller aux grands investissements dans les grands projets, de fixer les règles du jeu social « le modèle social français doit être préservé ». Et s'il fait appel aux patrons, c'est à titre subsidiaire, c'est pour qu'ils aident l'Etat à relever un certain nombre de défis, comme celui du chômage ou de la compétitivité mondiale. D'ailleurs, il s'est défendu de toute inflexion libérale : « Dans le pacte de responsabilité, c'est l'Etat qui prend l'initiative ».

C'est ici que se dévoile toute l'habileté politique du Président. Car en fin de compte, l'alliance de l'Etat et du marché est ce qu'ont connu sans arrêt les Français depuis 1945. Elle demeure populaire, les électeurs estimant que l'on ne peut pas se passer de l'Etat tout en lui reprochant d'en faire trop, et trop cher. Cette alliance s'inscrit dans la tradition du neutralisme : qu'on ne soit pas obligé de choisir entre l'URSS et les USA, qu'on ne soit pas contraint de s'abandonner au plan ou au marché. Les Français, Nicolas Sarkozy en tête, ont vécu la crise comme une crise de l'ultralibéralisme, d'un système capitaliste à bout de souffle. Ils n'ont pas compris qu'au contraire la crise était le sous-produit d'un capitalisme avarié (« crony capitalism ») où se mêlent le monde des affaires et les politiciens et où se produisent gaspillages, injustices et scandales, puis crises.

En définissant la nouvelle ligne, François Hollande renoue avec le marais, avec le centre, mais aussi avec une large partie de la droite acquise à la troisième voie, sans pour autant désespérer la gauche modérée. Seul Billancourt est désespéré. Mais, dans la perspective des élections de 2014 et des suivantes, mieux vaut déplacer le curseur de la vie politique française vers la plage « medium ». In medium stat virtus, que je traduirais audacieusement : au cœur de la France se situe l'Etat vertueux.

**Jacques Garello**

## contribuables associés

300 000 MILITANTS CONTRE L'OPPRESSION FISCALE

L'Association Contribuables Associés vous invite à sa prochaine conférence sur le thème :

### Comment sauver le système de retraites français de la faillite ?

Mardi 21 janvier de 18h à 19h30

Salle Bourgogne (Athènes Service)  
8 rue d'Athènes, Paris 9ème

Au programme de cette conférence

*Le système suisse* par Victoria CURZON-PRICE, professeur d'économie politique à l'Université de Genève et administrateur de l'IREF (Institut de Recherches Economiques et Fiscales).

*Le système allemand* par Alexander FINK, professeur assistant au Département d'Economie de Leipzig et chercheur associé de l'IREF en Allemagne.

*Les privilégiés du système français* par Alain MATHIEU, président d'honneur de Contribuables Associés.

*Comment sauver vos retraites ?* par Jacques GARELLO, Professeur émérite à l'Université d'Aix-Marseille, président de l'ALEPS (Association pour la liberté économique et le progrès social) et administrateur de l'IREF.

A l'issue de la conférence, le professeur Jacques Garelo dédicacera son dernier ouvrage "*Comment sauver vos retraites*" aux éditions du libre-échange, 2014.

A l'issue de ce colloque vous sera proposé un verre de l'amitié. Participation aux frais : 10 euros

Inscription avant le 16 janvier à l'adresse

[http://www.contribuables.org/boutique/product.php?id\\_product=114](http://www.contribuables.org/boutique/product.php?id_product=114)



Jeudi 23 janvier à 19 heures 45

Maison du Bâtiment, 344 Bd Michelet Marseille



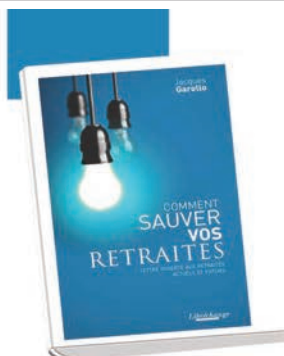
### Futur des retraites et des finances sociales

Forum animé par Jacques Garelo

Les finances de la Sécurité Sociale sont en péril et le « modèle social français » est en train d'exploser. Comme les précédentes, la dernière réforme des retraites ne sera pas la dernière, parce que reculer l'âge de la retraite ou augmenter les cotisations ne règle rien, il faut abandonner le système par répartition et en venir à la capitalisation. Mais comment faire ?

A l'occasion de ce forum, Jacques Garelo dédicacera son dernier ouvrage « Comment sauver vos retraites ? »

Ce forum est organisé par le Lions Club de Marseille Prospective. La participation aux frais est de 10 euros et ceux qui le désirent pourront prolonger la soirée autour d'un buffet pour la somme de 20 euros. Les inscriptions sont à prendre soit auprès du club ([jcmartinotti@free.fr](mailto:jcmartinotti@free.fr)) soit auprès du secrétariat de la Nouvelle Lettre [info@libres.org](mailto:info@libres.org). Le règlement se fera sur place.



Le livre, 130 pages

**12,00 € TTC**

Frais de port en sus (3,60€ /unité)

POUR TOUT RENSEIGNEMENTS : 06 64 88 97 77

Comment sauver vos retraites

Quantité \_\_\_\_\_  
Prix unitaire \_\_\_\_\_  
Montant total \_\_\_\_\_  
Frais de port \_\_\_\_\_  
TOTAL \_\_\_\_\_  
Règlement par chèque uniquement\*

\*Toute commande non accompagnée de son règlement ne pourra être honorée.

Le livre pourra être récupéré dans les locaux de PARADIGME ou être envoyé à votre domicile (les frais de port sont en supplément)  
Sarl au capital de 30 400 euros - DRTEFP 93060551906 - Siret 411 450 919 00039 - RCS 1998 800444 - Naf 7022Z

## Bon de commande

Coupon à renvoyer à l'adresse suivante :

SEFEL/ALEPS - 80026 - 13545 Aix en Provence Cedex 4  
04 42 90 85 27

MES COORDONNÉES (merci d'écrire en majuscules) :

NOM \_\_\_\_\_  
PRÉNOM \_\_\_\_\_  
ADRESSE \_\_\_\_\_  
CODE POSTAL \_\_\_\_\_  
VILLE \_\_\_\_\_  
EMAIL \_\_\_\_\_  
TÉLÉPHONE \_\_\_\_\_

CHÈQUE À LIBELLER À L'ORDRE DE SEFEL

Librechange 04 93 92 00 12 - 06 64 88 97 77 - Siret 411 450 919 00039

Pierre Bessard • Alphonse Crespo • dir.

## Au chevet du système de santé

De la dépendance à la prévoyance



INSTITUT LIBÉRAL

### **Pierre Bessard & Alphonse Crespo, dir.**

*Au Chevet du Système de santé  
De la dépendance à la prévoyance*

« Un système de santé performant à un prix abordable est possible – en remplaçant un collectivisme inefficace et dispendieux par la liberté et la responsabilité des patients et des prestataires ». Cette phrase conclut la 4ème de couverture de cet ouvrage et résume bien la démonstration que nous proposent les auteurs. Pierre Bessard est économiste, il dirige l'Institut Libéral à Lausanne, Alphonse Crespo, Suisse également, est médecin, spécialiste en chirurgie orthopédique et traumatologie, fondateur du réseau « Médecine & Liberté ».

Tous deux s'interrogent sur l'agonie de la plupart des systèmes de santé dans le monde, la Suisse elle-même ne faisant pas exception. La raison en est évidente : c'est « la prise en otage de la santé par l'Etat ». L'éthique d'Hypocrate, fondée sur le « colloque singulier » entre médecin et patient a été oubliée dans un système bureaucratique et monopolistique. A la responsabilité individuelle s'est substitué le dirigisme de la politique de la santé. Cette mutation en dit long sur l'idée que les gouvernants se font de l'être humain, il y a en effet deux conceptions de l'homme : « l'une qui reconnaît sa capacité à prévoir les risques les plus élémentaires de la vie et à se protéger en conséquence, l'autre qui le déclare inapte et qui le taxe pour le protéger contre lui-même ».

Ainsi s'expliquent les coûts croissants de la santé et la sclérose de certaines spécialités. Le constat est étayé par de nombreuses observations dans divers pays.

Notons au passage qu'il y a un parallélisme frappant entre ce qui se passe pour la santé et pour les retraites. Dans les deux cas, le prix et les conditions de la protection sont fixés par l'administration ; dans les deux cas la réglementation est envahissante ; dans les deux cas l'individu est prisonnier du système public, il est sous dépendance collective ; dans les deux cas on ignore volontairement ou pas les possibilités offertes par la prévoyance personnelle et la capitalisation.

Le mérite de l'ouvrage est d'exposer clairement l'alternative libérale. Elle est appliquée avec succès dans plusieurs pays et le modèle de Singapour (le medisave) est présenté dans le détail. Elle est fondée sur deux piliers : la logique assurancielle, la gestion personnalisée.

L'assurance mutuelle est une belle invention, née du marché. Elle permet, pour un coût modique (par rapport aux cotisations obligatoires actuelles) d'avoir une couverture suffisante, souvent meilleure que celle qu'offrent les systèmes publics (dont le pire est le NHS britannique). On prétend que la santé n'est pas une automobile et que c'est la vie de l'homme qui est en jeu. Cette objection est balayée par Georges Lane (administrateur de l'ALEPS). Il n'y a pas de limite à l'assurance-santé, même pas le fameux « hasard moral » qui pousserait les individus à négliger toute prévention parce qu'ils se sentiraient assurés d'être soignés et guéris. La philanthropie a également une grande place dans le domaine de la santé ; elle a permis de réaliser des progrès décisifs et aussi de tisser un « filet social » pour les plus démunis.

La santé doit être mise sous la responsabilité de chaque individu. C'est tout l'intérêt des comptes d'épargne individuelle, en œuvre dans de nombreux pays, dont précisément Singapour. L'argent aujourd'hui dilapidé dans des systèmes qui, comme les retraites se ramènent à une simple répartition (les bien portants payant pour les malades, les jeunes pour les vieux, les riches pour les pauvres, etc.), est mis à la disposition des individus et de leur famille. Ils sont la propriété de leurs détenteurs et peuvent être légués. Les comptes sont gérés au rythme et au niveau choisis par l'individu.

Voilà donc un ouvrage bienvenu en France, au moment où l'on commence, comme le fait la Cour des Comptes, à se poser sérieusement le problème de l'explosion du système de santé dans notre pays. Il faut passer des lamentations sur le collectivisme aux innovations du libéralisme.

*Au Chevet du Système de santé, De la dépendance à la prévoyance, Institut Libéral, Lausanne, décembre 2013  
www.institutliberal.ch*